

Ce que vous devez savoir sur vos droits au travail aux États-Unis



Le droit du travail s'applique aussi à vous. Découvrez les lois qui vous protègent et comment identifier des situations d'abus ou d'exploitation sur le lieu de travail.

QUELS SONT MES DROITS ?

- Vous devez être payé **au moins à hauteur du salaire minimum** en vigueur dans l'État où vous travaillez. Dans de nombreux États, le salaire minimum est plus élevé que le salaire minimum fédéral (7,25 \$ de l'heure).
- Si vous travaillez plus de 40 heures par semaine, votre employeur doit vous payer des **heures supplémentaires**. Cela signifie qu'il doit vous payer une fois et demie votre salaire normal pour chaque heure travaillée au-delà de 40 heures par semaine.
- Les lois fédérales exigent également que votre employeur veille à ce que vous travailliez dans un environnement **sûr et sain**.
- **Protections pour les jeunes :** Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à effectuer des travaux considérés comme dangereux, tels que l'exploitation minière, l'utilisation d'engins de chantier, le travail sur les toits ou la conduite de véhicules. Il existe également des lois limitant le nombre d'heures de travail pour les mineurs.

OBTENTION D'UN PERMIS DE TRAVAIL

- Pour les réfugiés et autres jeunes éligibles aux services du Bureau de réinstallation des réfugiés (ORR d'après son sigle anglais) aux États-Unis, il est important de comprendre que vous ne pouvez travailler que si **vous disposez d'un permis de travail légal**. Autrement dit, tant que vous n'avez pas reçu votre autorisation de travail, vous ne pouvez pas travailler légalement.
- Il est préférable de **consulter un avocat qualifié en matière d'immigration** afin de connaître les options qui s'offrent à vous pour obtenir une autorisation de travail aux États-Unis.
- Travailler sans autorisation légale peut comporter de graves risques :
 - Cela peut entraîner des problèmes futurs avec les services d'immigration ou avec votre dossier juridique.
 - Cela peut vous exposer à un risque accru d'exploitation, de mauvais traitements ou d'abus de la part de vos employeurs.



DIX SIGNES D'ALERTE D'EXPLOITATION ET DE MALTRAITANCE SUR LE LIEU DE TRAVAIL



- 1 Si votre employeur ne vous paie pas le salaire minimum en vigueur dans votre État ;
- 2 Si vous travaillez plus de 40 heures par semaine et que votre employeur ne vous paie pas d'heures supplémentaires ;
- 3 Si votre employeur ne vous autorise pas à faire des pauses pour manger ou aller aux toilettes pendant la journée de travail ;
- 4 Si votre employeur ne vous permet pas de prendre un jour de congé lorsque vous êtes malade ;
- 5 Si votre employeur vous menace de vous renvoyer si vous prenez un jour de congé ;
- 6 Si votre employeur conserve vos papiers d'identité (tels que votre passeport, votre permis de travail et votre carte de sécurité sociale) et ne vous permet pas d'en disposer ;
- 7 Si votre employeur prélève de l'argent sur votre salaire pour payer le loyer ou d'autres frais, voire pour rembourser une dette ;
- 8 Si votre employeur menace de faire appel à la police ou aux services d'immigration parce que vous travaillez sans autorisation légale ;
- 9 Si votre employeur vous fait du mal ou menace de vous faire du mal, à vous ou à votre famille, si vous ne travaillez pas ;
- 10 Si vous vous sentez obligé de travailler par crainte de subir un préjudice.



Vous pouvez appeler le numéro suivant pour obtenir de l'aide et des informations sur les ressources existantes, vos droits et prestations et demander l'accès aux ressources disponibles :



Ligne nationale d'assistance téléphonique contre la traite d'êtres humains

1-888-373-7888